

Séance du : 12 Avril 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** CHALENCON Didier donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

**Absents Excusés :**

**Absent :** HUGUES Stéphanie, BLAZEVIC Harry

**Date de convocation :** 05/04/2024

**Date d'affichage :** 05/04/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

- Badminton Club de l'Emblavez : 110 €
- Groupement Emblaves Jeunes : 1 265 €
- APE : 1 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE, d'octroyer, pour l'exercice 2024, les subventions ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

